

**DEPARTEMENT DU VAL D'OISE
ARRONDISSEMENT DE SARCELLES
CANTON DE MONTMORENCY
COMMUNE DE MARGENCY**

EXTRAIT DE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

*Date de Convocation 10/02/2023

*Date d’Affichage :10/02/2023

*Conseillers en exercice : **23**

*Présents : 14

*Votants : **19**

L’an deux mil vingt trois, le 16 février à 20 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s’est réuni sous la Présidence de Monsieur BRUN Thierry, Maire.

Etaient présents : Monsieur Thierry BRUN, Maire

Madame Claudine BARRIE, Madame Florence VILLE-VALLEE, Madame Isabelle CORNELOUP, Monsieur Michel PLAIGNAUD, Monsieur Mohammed NIFA, Adjoints Monsieur Hervé BERTRAND, Madame Muriel DANQUAH, Monsieur Fodié DIARRA, Monsieur David DUMEUNIER Madame Monsieur Jean-Bernard LASMARRIGUES, Monique MORNACCO, Monsieur Dominique REVEILLERE, Monsieur Thierry ROUSSELET,

Etaient absents excusés :

Madame Murielle FANOUILLERE pouvoir à Monsieur Thierry BRUN, Monsieur Bernard GLENAT pouvoir à Madame Florence Ville-VALLEE, Monsieur Olivier SCARSETTO pouvoir à Monsieur Michel PLAIGNAUD, Madame Céline POUTEAU pouvoir à Madame Isabelle CORNELOUP, Madame Isabelle LACOUR pouvoir à Monsieur Dominique REVEILLERE, Madame Rima Sophie GHADBAN, Madame Emilie POUJOL, Monsieur Fabien BOSC, Monsieur Thierry LACOUR,

Monsieur Mohammed NIFA a été désigné Secrétaire de séance.

***DEL2 DOTATION DE SOUTIEN INVESTISSEMENT
LOCAL 2023***

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Par courrier daté du 16 décembre dernier, Monsieur le Préfet du Val d’Oise nous a fait part de l’appel à projets pour l’attribution de la dotation de soutien à l’investissement local au titre de l’année 2023. La DSIL peut être accordée à toutes les Communes et les groupements à fiscalité propre. Elle est destinée à la réalisation d’opérations structurantes qui s’inscrivent dans le cadre de grandes priorités thématiques d’investissement fixées par l’article L.2334-42 du CGCT.

En 2023 le gouvernement poursuit la dynamique initié autour des Contrats de relance et de transition écologique (CRTE) et amplifie les aides financières accordées en matière de transition écologique et de rénovation thermique.

Les dossiers doivent être déposées jusqu’au 28 février 2023 au plus tard.

Accusé de réception en préfecture
095-219503695-20230220-DEL216022023A-DE
Date de télétransmission : 20/02/2023
Date de réception préfecture : 20/02/2023

Considérant que la commune de Margency souhaite bénéficier de cette dotation dans le cadre de la réhabilitation des anciennes écuries en restaurant et salles municipales.

Considérant l'avis favorable à l'unanimité de la Commission des finances du jeudi 9 février 2023,

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

SOLLICITE une subvention dans l'appel à projets au titre de la dotation de soutien à l'investissement local 2023, de la réhabilitation des anciennes écuries en restaurant et salles municipales, selon le plan de financement prévisionnel ci-joint :

DSIL 2023						
Désignation	Montant HT	CAR Région Obtenu	CAR DEPT Obtenu	fondation patrimoine Fonds Impact sollicitée	DSIL 2023 Sollicitée	Commune HT 20 %
Réhabilitation des anciennes écuries en restaurant et salles municipales	1 724 895,12 €	600 000,00 €	352 000,00 €	100 000,00 €	327 916,09 €	344 979,03 €

DONNE tous pouvoirs au Maire pour l'exécution de la présente délibération.

Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte dès sa transmission en Sous-Prefecture le

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le T.A de Cergy Pontoise dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et notification



Fait à Margency, le 17/02/2023

Le Maire,



Accusé de réception en préfecture
095-219503695-20230220-DEL216022023A-DE
Date de télétransmission : 20/02/2023
Date de réception préfecture : 20/02/2023